

TARIFS DES CONSULTATIONS ET DES ACTES

Dans le cadre de la convention conclue entre les caisses d'Assurance Maladie et les syndicats médicaux, votre chirurgien (ainsi que d'autres praticiens de la clinique) a choisi d'exercer dans le **secteur II** de cette convention, ce qui lui permet de fixer librement ses honoraires.

Un complément d'honoraires vous sera donc demandé pour la consultation et l'intervention qui peut être remboursé par les « complémentaires chirurgicales ». Il est conseillé de vous renseigner après de la vôtre pour savoir si elle vous offre le même service.

Votre centre de Sécurité Sociale vous remboursera sur la base des honoraires fixés par la convention.

Ce supplément d'honoraires est nécessaire si nous voulons maintenir la qualité des soins auxquels vous avez droit.

Exemple de tarifs appliqués :

Consultation de spécialiste	de 23 à 45 euros (remboursement sur la base de 23 euros)
Consultation à la demande d'un confrère	de 46 à 70 euros (remboursement sur la base de 46 euros)
Consultation hors parcours de soins	70 euros
Prothèse totale du genou	500 euros
Prothèse totale de la hanche	500 euros
Canal carpien	150 euros
Ménissectomie du genou sous arthroscopie	200 euros
Ligamentoplastie du croisé antérieur genou	450 euros
Prothèse totale d'épaule	500 euros

Dr DURAND

Dr BALESTRO

Dr VIALE